



Demande d'abonnement aux services BHNET

Nom et Prénom :
CIN N° : Délivrée à : Date :
RIB :
Adresse :
Adresse électronique E-Mail*
N° Tél : N° Fax :

Raison sociale de société :
N° d'immatriculation :
N° Registre de Commerce :
Adresse :
Adresse électronique E-Mail *
N° Tél : N° Fax :

La liste des comptes de rattachement :

.....
.....
.....
.....

Fait à Le

**Signature du client précédée de la
mention « lu et approuvé »**

* l'adresse E-mail est une information obligatoire

Conditions particulières à la demande d'abonnement BHNET

Article 1

L'abonnement au service BHNET de la Banque de l'Habitat permet au souscripteur d'obtenir un log in et un mot de passe pour accéder aux services E-Banking sans certificat électronique.

Si en plus le client désire effectuer des opérations financières à savoir les virements ou des opérations à authentification forte il peut acquérir un certificat électronique souscrit auprès de l'ANCE par les unités d'enregistrements de la Banque.

L'abonnement Bhnet ne constitue pas un droit d'accès au service général d'Internet qui reste à la charge du client.

Article 2 – Conditions d'accès :

Le client, abonné devra s'être procuré un accès au réseau Internet avant la mise en place de ce service. Le souscripteur a accès au service grâce à son nom utilisateur et son mot de passe confidentiel délivrés par la Banque de l'habitat, il devra se conformer scrupuleusement à la procédure de fonctionnement du service.

La Banque de l'Habitat ne serait être tenue responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, des difficultés ou de l'impossibilité d'aboutir au point d'accès du serveur Internet, des interruptions momentanées dans le fonctionnement du serveur Internet, ni des interruptions du service dues au fournisseur d'accès au réseau.

Article 3 – Sécurité du système :

Tous les messages ou demandes émanant du souscripteur ne peuvent être authentifiés, acceptés et traités que grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe. Le service est exclusivement réservé à l'abonné utilisateur signataire du présent contrat.

l'abonné s'engage à sauvegarder soigneusement la confidentialité de ses différents codes (conversation, secret) élément essentiel de la sécurité du système.

L'E-mail indiqué au niveau de l'abonnement BH-net est personnel et doit être identique à l'E-mail inscrit au niveau de la demande de certification électronique (ANCE)

L'abonné pour pouvoir effectuer les opérations de virements et autres opérations nécessitant sa signature, doit acquérir un

certificat de signature électronique auprès de l'ANCE à travers les unités d'enregistrements de la Banque

Dans le cas où le souscripteur confierait volontairement son nom utilisateur et son mot de Passe ou sa clé et Son code Pin à un tiers quel qu'il soit, il est bien précisé qu'il le ferait sous sa seule et entière responsabilité.

Article 4 – Informations diverses :

La Banque se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des services BHNET sans aviser le client.

Les opérations effectués par le client via le BHNET sont facturés au même titre qu'un service est effectué au niveau de l'agence.

Article 5 – Durée de l'abonnement / Résiliation :

L'abonnement au service BHNet est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sans préavis et avec effet immédiat,

La Banque de l'Habitat pourra dénoncer ainsi le présent contrat pour motif grave et notamment en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive du service par l'abonné, ou en cas de rupture des relations commerciales (clôture du ou des comptes de l'abonné).

Article 6- Responsabilité :

Le souscripteur demeure le seul responsable de son outil d'authentification supplémentaire ou de son certificat électronique (clé et code Pin). De ce fait, toute souscription ou tout renouvellement d'un abonnement de signature électronique restera à sa charge.